

*Alphagenre* (2016), extrait. Entrée IMMIGRATION  
(p.180-183)

## IMMIGRATION

Trop d'immigrés ? Relire les chiffres, ce que fait Schérer dans son texte sur l'hospitalité publié en 1993 : « l'INSEE évalue le nombre des personnes étrangères résidant en France à trois millions sept cent mille en 1990, un chiffre stable depuis 1982, et pour une population de plus de cinquante millions. Mais il y en avait déjà quelque trois millions en 1931, et pour quarante millions d'habitants »<sup>1</sup>. Poursuivons, avec des chiffres mis à jour : le nombre d'étrangers résidant en France est de trois millions huit cent mille environ en 2012 – chiffre auquel ajouter l'effectif des « immigrés », quelques milliers, environ 5000, en 2012. En pourcentages, la part d'étrangers a chuté, passant en trente ans de 6,8% (1982) à 6,1% (2012), tandis que le pourcentage d'immigrés a connu une augmentation contrôlée dans cette même période, passant de 7,4% à 8, 8%<sup>2</sup>. Est « étrangère » toute personne résidant en France ne possédant pas la nationalité française ; est « immigrée » une personne « née étrangère à l'étranger et résidant en France », définition donnée par le Haut Conseil à l'Intégration (dissous fin 2012), qui

---

<sup>1</sup> René Schérer, *Zeus hospitalier, Eloge de l'hospitalité*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 181.

<sup>2</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTE\\_F02131](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTE_F02131), consulté le 20/8 /2015.

semble faite pour jeter sur ces notions et sur les chiffres associés un voile d'illisibilité. L'éclaircissement suivant est ajouté : « certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs) », puis ce dernier détail qui fait du statut d'immigré l'équivalent d'un casier judiciaire ou d'une maladie incurable : « la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition »<sup>1</sup>.

Quant aux termes de « migration » et de « migrant », paraphrasés respectivement comme « déplacement du lieu de vie d'un individu » ou « individu travaillant dans un autre pays que le sien », ils entrent, à la lettre, en contact avec une politique de mise-sous-grille des personnes, de contrôle des flux et de fermeture des frontières. Un « migrant » est d'emblée placé sous grille lexicale, pris dans les filets d'un mot grillagé. Il n'existe pas de convention internationale sur la protection des « migrants », mais sur la protection des « travailleurs migrants et leurs familles »<sup>2</sup> : « depuis toujours, un bon émigré est un émigré au travail », analysait en 2001 Alain Morice<sup>3</sup>.

Un premier mouvement d'ouverture consisterait à inventer d'autres cases sémantiques que celles du « migratoire », des « soldes » migratoires, du « réfugié » et du demandeur d'« asile », et à introduire la variable « genre » dans le profil de ces « migrants » presque systématiquement

---

<sup>1</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etranger.htm>, consulté le 20/8/2015.

<sup>2</sup> Voir le site du haut Comité aux droits de l'homme, <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

<sup>3</sup> « Choisis, contrôlés, placés », article d'Alain Morice, *Vacarme* n° 14, 2 janvier 2001, <http://www.vacarme.org/article68.html>

masculinisés. Les réponses institutionnelles parlent à ce jour deux langues : celles du contrôle des flux, et celle de la miséricorde, articulée autour d'une « église sans frontière », qui « doit élargir les dimensions de son cœur pour manifester sa maternité envers la famille humaine toute entière »<sup>1</sup>. Le 13 mai 2015 apparaît le terme de « hotspot » dans le vocabulaire anglo-gestionnaire de *l'Agenda sur les migrations*. Comme le souligne un billet de Migreurop, « la guerre aux migrants commence en s'incarnant dans des choix lexicaux, avec l'utilisation récurrente de la métaphore militaire de ' première ligne ' », le terme ' hotspot ' étant quant à lui directement importé « du vocabulaire policier étatsunien », formé à partir des « crimes hotspots », zones géographiques « identifiées comme devant faire l'objet d'une intensification des interventions policières »<sup>2</sup>. Dans le « Glossaire »<sup>3</sup> publié par l'agence européenne le « hotspot » est présenté comme un guichet ou point d'accès visant à distinguer dans des flux migratoires « mixtes » entre demandeurs d'asile et migrants économiques, ce qui de fait dresse une dichotomie, une grille classificatoire. La gestion des « flux » a pour doublure une politique de création de camps de réfugiés ou de camps de tri et d'expulsion. Quant au nom de l'agence Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États

---

<sup>1</sup>Message du pape François , 18 janvier 2015, [http://migrations.catholique.fr/ressources/10571/20/jmmr2015\\_messa\\_ge\\_pape.pdf](http://migrations.catholique.fr/ressources/10571/20/jmmr2015_messa_ge_pape.pdf), consulté le 10/08/2015.

<sup>2</sup><http://www.asile.ch/vivre-ensemble/2015/07/27/migreurop-avec-les-hotspots-lue-renforce-sa-politique-de-refoulement-des-boat-people/>, consulté le 28 août 2015.

<sup>3</sup>[http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/glossary\\_for\\_the\\_european\\_agenda\\_on\\_migration\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/glossary_for_the_european_agenda_on_migration_en.pdf), consulté le 28/8/2015.

membres de l'Union européenne, comment ne pas y entendre en sourdine un début d'ex-pulsion ?

La crise migratoire que connaît l'Europe s'est très fortement amplifiée en 2015 : un million de migrants sont entrés en Europe par voie maritime ou terrestre ; plus de 3 millions de personnes ayant fui les guerres et les persécutions survivent dans des camps de réfugiés au Liban, en Turquie et en Tunisie ; 8 à 10 millions d'Irakiens et de Syriens sont encore sur la route de l'exil : plus de 2500 migrants sont morts en traversant la Méditerranée et 1 million ont perdu la vie en traversant le Sahara.

Le 10 février 2016 est organisé à l'Université de Paris 8, en partie à l'initiative du collectif *La Chapelle Debout* une Conférence des réfugiés (grosse des *Nuits Debout* ?) visant à donner la parole aux migrants ou aux réfugiés eux-mêmes. Mais comment ne pas entendre l'injonction d'obéissance et de conformité implicites véhiculées par le tour d'écrou, par la « clé » d'un g ? Quel serait l'impact du recours à des mots différents en « démocratie » ? Pourquoi ne pas permettre l'accueil de ces personnes sur la base d'un voisinage et de rencontres de savoirs et des langues à double-sens ? N'aborderait-on pas autrement ces questions si elles étaient placées non pas sous le signe du refuge ou de la migration, si ces « afflux de migrants » devenaient des flux de voisins, de vivants ou de survivants en plus d'un sens ?